

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie Linda Nzeyimana		Date d'inspection Le 19 janvier 2026	
Nom de l'établissement Garderie Câlins		Numéro de permis 2024010	
Adresse 71 46ième Avenue Edmundston NB E3V 3B4		Numéro de téléphone (506) 740-4783	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉScolaire ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	Règlement 24(1)(c)(vi)	Date limite pour être conforme 23 janv. 2026	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: Une remplaçante doit avoir obtenu sa vérification du développement social avant de pouvoir être seule avec le groupe d'enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 janv. 2026	
Commentaires: Une remplaçante doit avoir obtenu son RCR avant de pouvoir être seule avec le groupe d'enfants. Une date me sera envoyée.			
Commentaires généraux			
<p>Lors de ma visite non planifiée en avant-midi (-21 ressentie), j'ai constaté la conformité du ratio pour une garderie éducative en milieu familial. Aucun enfant en bas âge n'était présent. Les éléments suivants sont observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification d'un nouveau dossier (remplaçante) et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.</li> <li>- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.</li> <li>- Les médicaments sont rangés sous clé et hors de portée des enfants. Aucune administration n'a été nécessaire.</li> <li>- Espace de rangement : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvent dans la garderie sont rangés sous clé et hors de portée des enfants.</li> <li>- Les incidents mineurs sont documentés et signés par les parents. Aucun incident majeur.</li> </ul> <p>Observation de l'accueil pour 3 enfants d'âge préscolaire, du lavage des mains, d'un changement de couche, de la collation fournie par la garderie (pommes) et du départ d'un enfant d'âge préscolaire.</p>			

original signé par

**Pascale Dumont-Levesque**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 19 janvier 2026**

Date

original signé par

**Marie Linda Nzeyimana**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 19 janvier 2026**

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*